



**HAL**  
open science

# L'HISTORIOGRAPHIE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET SES ENJEUX DE MEMOIRE

Fabrice Larat

► **To cite this version:**

Fabrice Larat. L'HISTORIOGRAPHIE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET SES ENJEUX DE MEMOIRE. Michel Mangenot; Sylvain Schirmann. Les institutions européennes font leur histoire. Regards croisés soixante ans après le traité de Paris, Peter Lang, pp.59-78, 2012, 9789052018829. hal-04500925

**HAL Id: hal-04500925**

**<https://hal.science/hal-04500925>**

Submitted on 12 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'HISTORIOGRAPHIE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET SES ENJEUX DE MEMOIRE

**Fabrice Larat**

*Paru in* MANGENOT (Michel), SCHIRMANN (Sylvain), dir., *Les institutions européennes font leur histoire. Regards croisés soixante ans après le traité de Paris*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2012, p. 59 à 78.

### **Introduction**

Tout phénomène socio-politique d'importance est amené tôt ou tard à être étudié de manière scientifique par des observateurs extérieurs. De sujet, les acteurs de ce phénomène deviennent ainsi objet de la recherche. Il en va ainsi du processus de construction européenne qui, dès ses débuts a fait l'objet d'un travail d'analyse continu. Avant même l'apparition d'une historiographie scientifique, acteurs engagés et observateurs extérieurs (les journalistes) ont publié de nombreux ouvrages sur le phénomène, contribuant ainsi à lui donner corps et à façonner l'objet d'étude que la construction européenne est rapidement devenu.<sup>1</sup>

Par ce qu'il s'agit d'un processus dynamique et inédit, l'évolution de l'intégration européenne, ses différentes phases, les orientations prises, de même que le rôle respectif des différents acteurs (États, institutions, individus) ou facteurs intervenant représentent un enjeu d'interprétation. En effet, pour ce qui est de la construction européenne, l'écriture de l'histoire tout comme les lectures qui en sont faites sont loin d'être neutres tant la légitimité des institutions européennes issues de ce processus est encore fragile.

De ce fait, pour comprendre comment les institutions européennes font leur histoire, il est intéressant de se pencher sur les conditions de production d'un type de matériel

---

1 Sur la constitution des études sur l'Union européenne et la construction européenne comme champ d'étude cf. les chapitres de Rosamond (science politique), Milward (histoire), Wessel (droit), Crowley et Mayes (économie) et Favell (sociologie) in JØRGENSEN, Knud Erik; POLLACK Mark A. and ROSAMOND, Ben (eds), *The Handbook of European Union Politics* London: Sage 2007.

historiographique particulier mais malgré tout central pour cette problématique que sont les ouvrages consacrés par les principales institutions de l'Union européenne à leur histoire. On se trouve alors dans le cas de figure singulier où les acteurs institutionnels de l'intégration européenne se prennent eux-mêmes comme objet d'étude.

L'analyse proposée dans ce chapitre part d'une première constatation : en l'espace de trois années seulement, quatre des institutions composant l'Union européenne (UE) – la Commission, le Parlement, Le Comité économique et social et la Banque européenne d'investissement – ont publié des ouvrages consacrés à leur propre histoire.<sup>2</sup> Outre la nécessité de rechercher les raisons de cette concomitance, une telle vague de parution soulève la question des objectifs poursuivis par ces institutions ainsi que de la signification de ces velléités d'écriture de l'histoire de la construction européenne par ceux-là mêmes qui continue à la faire.

Loin d'être un phénomène marginal, ces publications tout comme que la stratégie éditoriale plus large des institutions européennes dans laquelle elles s'inscrivent renvoient à des enjeux importants en termes institutionnels et politiques. Dans cette optique, notre analyse ne se focalisera pas tant sur le contenu des ces histoires, leur mérite scientifique en matière de contribution à l'amélioration des connaissances sur tel ou tel aspect de la construction européenne, mais bien plus sur ce que ces initiatives révèlent par rapport aux positionnements symboliques adoptés par rapport à ces enjeux.

## **I) L'auto-historiographie de l'Union européenne comme exemple d'histoire institutionnelle**

---

2 *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution.* Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, 2007 ; *La banque de l'Union européenne. La BEI, 1958-2008*, Luxembourg : Imprimerie centrale, 2008 ; *Le Comité économique et social européen, 50 ans de démocratie participative*, Bruxelles, CESE, 2008 ; *La construction d'un parlement. 50 ans d'histoire du Parlement européen : 1958-2008*, Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes 2009. En ce qui concerne le Conseil, autre acteur central, un tel ouvrage est en préparation et devrait voir le jour prochainement. Pour ce qui est de la Cour de justice, les actes d'un colloque tenu en 2008 à l'occasion du cinquantième anniversaire des traités de Rome ont été publiés.

Une étude poussée des sources bibliographiques existantes montre que la parution des quatre ouvrages susmentionnés participe d'une tendance plus large qui, par les caractéristiques qu'elle présente et par les objectifs qui sont les siens, peut être qualifiée d'auto-historiographie de l'UE. Il s'agit là d'une forme d'historiographie qui s'apparente à celui de l'histoire institutionnelle en ce sens qu'elle porte sur ces acteurs collectifs que sont les institutions, mais qui, en plus, a ceci de particulier que ce sont ces mêmes institutions qui propose une certaine lecture de leur fonctionnement actuel et passé.

Si l'on s'en tient aux seules sources officielles que sont les catalogues de publications des différentes institutions européennes sur la période des 25 années, on peut identifier au moins 41 références d'ouvrages ou de fascicules se rapportant à l'histoire des différents organes et institutions de l'Union et à leur contribution à la construction européenne dans son ensemble. Le corpus qui a servi de base à la présente étude a été constitué à partir d'une recherche systématique<sup>3</sup> dans les catalogues en ligne des différentes institutions et organes de l'Union, notamment en utilisant le moteur de recherche du site de l'office des publications.<sup>4</sup>

## **A) Contexte**

La parution de ce genre d'ouvrages ne peut être comprise sans référence à la politique de communication et de publication des communautés en général. Comme le rappelle François Foret à juste titre, tout pouvoir politique est amené à tenir un discours de légitimation pour donner sens à l'ordre qu'il fonde. Ce discours peut prendre les formes les plus diverses et se décliner dans une grande variété de registres : les publications grand public éditées par la Commission européenne à plusieurs centaines de milliers

---

3 Je tiens remercier le service de documentation du Centre d'Information sur les institutions Européennes de Strasbourg ainsi que le Centre de documentation de l'ENA pour l'aide apportée dans la recherche de références bibliographiques et tout particulièrement sa directrice Céline Canuet-Mehl pour ses commentaires constructifs.

4 Pour ce qui est du catalogue en ligne de l'Office des publications de l'UE, nous avons procédé au dépouillement des 376 références en langue française de la rubrique « construction européenne ». Des vérifications effectuées au hasard ont permis de s'assurer que tout ce qui a été publié en anglais l'a également été en français. La liste des publications retenues figure en Annexe I.

d'exemplaires dans les onze langues communautaires en constituent un exemple significatif.<sup>5</sup>

Faisant suite à une décision des États membres en date du 8 avril 1965, un Office des publications officielles des communautés européennes a été mis en place en 1969 en tant que structure conjointe à la Commission, au Conseil, au Parlement, à la Cour de justice, au Comité économique et social et à la Cour des comptes. De part ses fonctions d'éditeur, l'Office est amené à fournir en tant un service de la plus haute qualité à ses clients – les services auteurs des institutions et autres organes de l'Union européenne – et à son public – les citoyens de l'Union européenne, ainsi que toute personne intéressée par les affaires européennes de par le monde.<sup>6</sup>

Les compétences de l'Office incluent également l'édition ou la coédition des publications qui lui sont confiées de manière non obligatoires dans le cadre des prérogatives de chaque institution, notamment dans le contexte de leurs activités de communication.<sup>7</sup> Les publications grand public de l'Office en général, et plus particulièrement les publications à caractère historiographique émanant des différentes entités de l'Union ont donc vocation à participer à la politique d'information de l'Union dont on sait qu'elle vise non seulement à informer mais aussi à contribuer à l'éducation des citoyens.<sup>8</sup>

A côté de la publication d'ouvrages au titre de la stratégie de communication de l'Union, les actions en direction du milieu académique producteur de savoir légitime sont un élément essentiel du contexte dans lequel s'inscrivent les pratiques d'auto-historiographie des institutions communautaires. L'étude de la volonté des institutions européennes de participer à l'historiographie les concernant ne saurait en effet faire abstraction des

---

5 François FORET, « Les brochures grand public de la Commission : entre rhétoriques politique et bureaucratie », in *Pôle Sud*, n°15, 2001, 72-92.

6 Présentation des missions de l'Office sur son site internet officiel [http://publications.europa.eu/about\\_us/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/about_us/index_fr.htm)

7 Article 3 alinéa c) de la décision du parlement européen, du conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social européen et du Comité des régions du 26 juin 2009 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Office des publications de l'Union européenne (2009/496/CE, Euratom).

8 Cf. Les travaux de Lise RYE sur l'histoire de cette politique : "The Origins of Community Information Policy. Educating Europeans", in W. Kaiser, B. Leucht, M. Rasmussen « The History of the European Union. Origins of a trans- and supranational polity 1950-72 ». Londres, Routledge, 2009, 148-166.

rapports plus larges qu'entretient l'Union européenne avec les instances académiques dont la raison d'être est justement d'écrire l'histoire.

Dans son analyse de la création du Musée de l'Europe à Bruxelles, Véronique Charléty évoque le faible degré d'institutionnalisation du secteur culturel dans l'Union européenne, situation qui expliquerait l'existence d'initiatives congruentes en dehors du cadre communautaire.<sup>9</sup> Cette faiblesse ne doit toutefois pas occulter l'existence d'initiatives provenant du sein même des institutions communautaires et visant à combler ce qui est perçu comme un déficit important en termes d'approche véritablement européenne des questions communautaires, notamment en ce qui concerne la promotion d'une identité commune.

Les exemples d'une telle implication des institutions sont nombreux et concernent aussi bien la Commission, le Conseil ou le Parlement européen.<sup>10</sup> Ces initiatives participent de la relation complexe et consubstantielle à son développement qu'entretient l'Union européenne avec l'histoire du continent et avec son propre passé.<sup>11</sup>

En effet, les liens ainsi tissés ne se limitent pas à des références récurrentes au niveau des discours et déclaration officielles mais prennent la forme de liens institutionnels avec des acteurs extérieurs ; acteurs dont la collaboration est jugée nécessaire pour la bonne marche de l'Union, comme c'est le cas au niveau de l'intégration économique pour les relations établies avec les différents acteurs économiques et sociaux s'occupant de représentation d'intérêts. C'est ainsi qu'à la suite d'un grand colloque que la Commission avait organisé à Luxembourg en 1982 pour lancer la recherche historique sur la construction européenne, le Groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine

---

9 Véronique CHARLÉTY, « Introduire l'histoire dans l'espace public européen », in *Politique européenne*, n°18 2006, p. 19.

10 C'est ainsi que le lancement officiel du chantier du Musée de l'Europe a eu lieu à l'occasion d'un grand colloque international sur les frontières de l'Europe organisé en 1999 au Parlement européen grâce au soutien du groupe PPE/DE. CHARLÉTY 2006, *op. cit.*

11 Sur cet aspect, qu'il nous soit permis de renvoyer à nos travaux : Fabrice LARAT, "Presenting the Past. Political Narratives on European History and the Justification of EU Integration", in Christian Joerges and Paul Blokker (eds), "Recrafting the Past after "Bitter Experiences": the Shadows of the Past(s) over the Constitutionalization of Europe", *German Law Journal*, special issue, n°2, February 2005; ainsi que "Aufarbeitung der Vergangenheit und Zivilisierung Europas", in Christian Joerges/Matthias Mahlmann/Ulrich K. Preuß (Hrsg.) "Schmerzliche Erfahrungen" der Vergangenheit und der Prozess der Konstitutionalisierung Europas, Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften, 2008.

auprès de la Commission des Communautés européennes a vu le jour. Il regroupe des professeurs d'université des pays membres de l'Union européenne, spécialistes d'histoire contemporaine.<sup>12</sup> On verra que c'est justement en grande partie dans ce vivier d'historiens qu'ont été recrutés les auteurs commissionnés pour rédiger les quatre ouvrages susmentionnés.

Par ailleurs, au cours des dernières décennies, l'Union s'est dotée de mécanismes lui permettant de susciter l'intérêt de la sphère académique pour son fonctionnement et pour l'évolution de la construction européenne. Le « Programme Jean Monnet » a ainsi pour mission de stimuler l'enseignement, la recherche et la réflexion sur l'intégration européenne au sein d'établissements d'enseignement supérieur du monde entier. Lancée en 1989, l'action Jean Monnet est une des mesures de ce programme qui vise à soutenir l'enseignement universitaire et la recherche dans le domaine des études sur l'intégration européenne. Il inclut la création de chaires et de centres d'excellence Jean Monnet, de modules de cours, d'activités d'information et de recherche, ainsi que le soutien aux associations universitaires de professeurs et de chercheurs spécialisés dans l'intégration européenne.

## **B) Cadre analytique**

Ces précisions apportées, il convient de se pencher sur le genre de publications auquel les ouvrages de notre corpus peuvent être rattachés. A cet égard, nous avons à faire à une forme particulière d'histoire institutionnelle, puisque l'histoire ainsi écrite ne porte pas uniquement sur les institutions comme objet d'étude mais que ces institutions sont elles-mêmes à l'origine de cette historiographie, que cela soit comme commanditaire ou comme auteur.

Ce phénomène s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus large que l'historiographie des institutions publiques puisqu'on en trouve de nombreux exemples dans le secteur privé. Les entreprises, on le sait, ont elles aussi recours depuis longtemps à la mise en scène de leur histoire. Des chercheurs en sciences de l'information et de la communication ont identifiés différents types de récits dans ce domaine : récits de « la maisonnée » qui

---

<sup>12</sup> Ici : renvoi au chapitre de l'ouvrage consacré au sujet.

répondent à une logique communautaire et visent par exemple à conter l'histoire d'une réussite, mais aussi les récits « de l'engagement » qui visent plus à mise en avant du bien commun.<sup>13</sup> Indépendamment du fait qu'elle a été élaborée à partir de cas d'auto-historiographie portant sur des acteurs collectifs privés, cette grille de lecture se révèle très pertinente dans le domaine qui nous intéresse car tous les récits relevant de l'histoire institutionnelle procèdent d'un même besoin et souci de communication.

Pour ce qui est de l'administration française, Florence Descamps a ainsi montré que le développement au cours des années 1980 et 1990 des comités d'histoire au sein des ministères, grands corps et autres organisations étatiques a eu lieu dans un contexte de bouleversements institutionnels et environnementaux importants marqué par un questionnement identitaire de la part de ces institutions (qui sommes-nous ?) ou stratégique (où allons nous ?). A cela s'ajoutait une forte demande d'histoire, de connaissance sur le passé, de réflexivité, de mémoire aussi, parfois empreinte de nostalgie ou d'inquiétude sur l'avenir.<sup>14</sup>

Les pratiques d'auto-historiographie institutionnelle sont donc liées à des stratégies de communication et renvoient visiblement à l'existence d'une demande institutionnelle interne. Pour les institutions européennes, publier de tels ouvrages renvoie à une double nécessité impérieuse : tout d'abord celle d'exister aux yeux des citoyens en travaillant à accroître leur visibilité et ensuite celle d'asseoir leur légitimité, que cela soit par rapport aux États membres ou les unes par rapport aux autres.<sup>15</sup>

Parce qu'elles ont à la fois une dimension officielle (le nom de ces institutions apparaît comme éditeur), grand public (leur diffusion s'adresse potentiellement à tous les citoyens de l'Union) et scientifique (participation de contributeurs académiques identifiables

---

13 Nicole d'ALMEIDA, *Les promesses de la communication*, Paris, PUF, 2007, 98-132.

14 Florence DESCAMPS, "Les comités d'histoire des ministères et l'histoire de l'Etat : une exception française ?", in Jean-Michel EYMERI-DOUZANS, Geert BOUKAERT, (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2012.

15 Le besoin d'exister se heurte à l'absence au niveau de l'UE d'instances collectives de socialisation tel le service militaire ou l'enseignement scolaire. L'organisation nationale des systèmes d'éducation constitue un filtre bien visible dans le tropisme national prononcé qui caractérise l'enseignement de l'Union européenne en France dont les programmes scolaires présentent l'Europe avant tout comme une collection d'États. Cf. Géraldine BOZEC « L'Europe au tableau noir. Comment les instituteurs français enseignent-ils l'Union européenne aujourd'hui ? », in *Politique européenne*, n°30, 2010.

comme tel), certaines de ces publications combinent trois types d'usage compétiteur du passé identifiés par Gilles Pécout au sujet des débats autour des commémorations et célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'unité italienne : l'usage savant et professionnel, l'usage public et l'usage politique.<sup>16</sup>

Pour mieux comprendre la finalité des différents genres existant ainsi que la spécificité de l'auto-historiographie des institutions communautaires par rapport aux autres publications participant à l'écriture de l'histoire de la construction européenne, le tableau reproduit ci-dessous propose une typologie en fonction de deux critères : le premier intitulé « auteur de la publication » prend en compte qui est à l'initiative du projet éditorial, le conçoit, le pilote et le finance. Cette question est formellement distincte de celle de savoir qui est le ou les rédacteurs de l'ouvrage, celui-ci pouvant apparaître explicitement ou non sur la publication mais n'étant en tout cas pas son commanditaire ni son éditeur. Le deuxième critère (« objet de la publication ») tient compte du contenu publié et de sa raison d'être.

**Tableau 1** : Catégorisation des publications consacrées à la construction européenne en fonction de leur objet et du type de parties prenantes (support papier ou électronique)

<i>Objet de la publication</i>	<i>Informers sur le travail des institutions</i>	<i>Informers sur le travail des individus impliqués dans la construction européenne</i>	<i>Contribuer à la recherche sur la construction européenne</i>
<b>Auteur de la publication</b>			
<b>Institutions européennes</b>	Rapports d'activité Plaquettes, fascicules, posters et brochures de documentation <b>Ouvrages commémoratifs</b> Chroniques, cartes, photos Chronologies	Publications en hommage à des personnalités ayant marqué l'institution Recueils de discours	Éditions de sources officielles Registres d'archives Matériel iconographique
<b>Acteurs/témoins de la construction européenne</b>	Ouvrages de souvenirs Préfaces	Mémoires Autobiographies	Témoignages oraux Archives de travail
<b>Journalistes couvrant les questions européennes</b>	Articles	Articles Nécrologies Biographie	
<b>Scientifiques travaillant sur la construction européenne</b>	Monographies Articles scientifiques Actes de colloques	Biographies	Études portant sur la recherche conduite en questions européennes Mélanges (en l'honneur de) Bibliographies thématiques

On constate que si la plus grande partie du corpus rentre dans la première catégorie (publications émanant d'institutions européennes et portant sur leurs activités), le fait que

16 Gilles PÉCOUT, « Verdi pris en otage », *Le Monde*, 12-13 septembre 2010.

des auteurs universitaires identifiés comme tels aient contribué dans certains cas à ce genre de publications rapproche les ouvrages commémoratifs ainsi élaborés des monographies scientifiques portant sur les institutions européennes (quatrième catégorie de la première colonne).

Ces cas de figure sont révélateurs des aspirations en termes de communication évoquées plus hauts. Toutefois, ils ne sont pas sans poser problème du fait de leur ambiguïté intrinsèque. Le recours à des auteurs issus du monde universitaire comme rédacteurs ou conseillers confère à ces publications un certain degré d'érudition et en tout cas aux yeux des lecteurs, une crédibilité différente de celle qui entoure un ouvrage relevant du seul registre de la communication institutionnelle. En même temps, la mise à disposition des rédacteurs de sources interne (archives, témoignages), tout comme la publication sous l'étiquette officielle d'une des institutions de l'Union confèrent à ces publications l'apparence d'une histoire autorisée.<sup>17</sup> Au moins en théorie, ces exemples posent alors la question de l'indépendance des scientifiques qui se prêtent à la rédaction d'un ouvrage commandé ; un aspect qui dans, le cas de l'historiographie, est loin d'être neutre, sachant que pour reprendre la formule de Lucien Febvre, « L'histoire qui sert et une histoire serve »<sup>18</sup>.

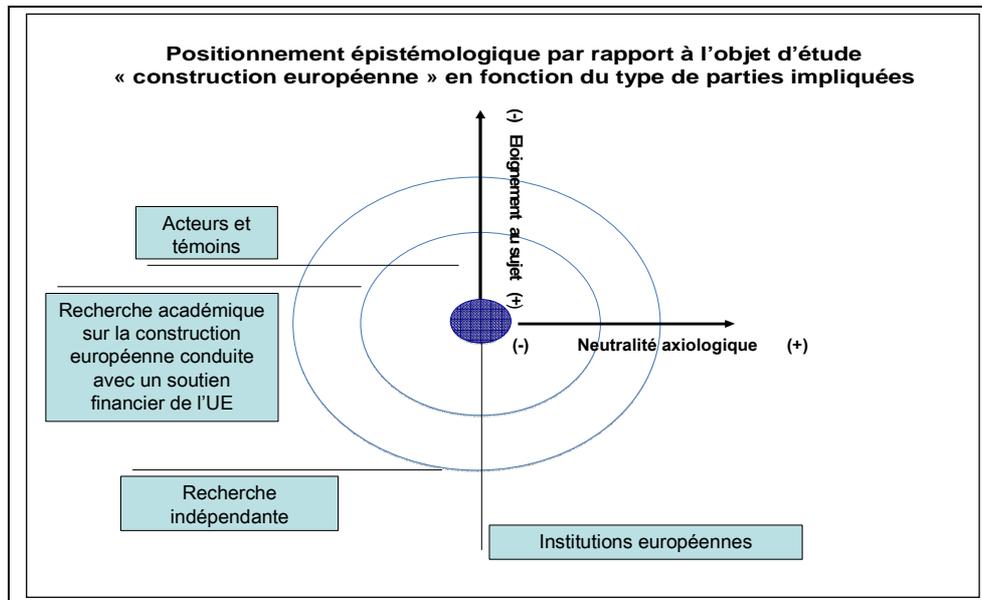
Le schéma suivant met bien en évidence les tensions qui peuvent le cas échéant découler de cette confusion des genres, dans le sens où la participation d'historiens à une publication initiée et pilotée par une institution européenne à des fins d'auto-historiographie si elle présente des avantages en termes de rapprochement par rapport au sujet (accès à l'information, notamment aux documents d'archive, possibilité d'établir des contacts privilégiés avec des témoins ou acteurs pour des entretiens) peut également avoir une influence sur la neutralité axiologique censée guider travail des auteurs qui se réclament d'une démarche scientifique. Même si les écueils que constituerait une présentation hagiographique ou apologétique de l'institution en question ainsi que de ses

---

17 Sur le modèle de la distinction entre biographie et biographie autorisée.

18 Lucien FEBVRE, „L'histoire dans un monde en ruines“, *Revue de synthèse historique*, t. 30, n°88, février-juin 1920, p. 1-15, cité in DUMOULIN, Olivier, « Les historiens au service de l'État ? (1871-1940) », in M.-O. BARUCH, V. Duclert (sd), « Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945 », Paris, La Découverte, 2000.

« grands hommes » est peu probable, la question du maintien de la distance critique ne peut être exclue de prime abord.



## 1.2 Etat des lieux de l'auto-historiographie dans les publications communautaires

Malgré l'existence de nombreux points communs et le fait que la publication de ces ouvrages relève de fonctions bien déterminées, quelques variations peuvent être relevées au sein du corpus. Parmi les 41 publications répertoriées, trois ont un caractère inter-services affiché. Pour le reste, il apparaît que la Commission (16 occurrences) et le Parlement (14) sont les champions incontestés de la production de ce genre d'ouvrages, bien avant le Conseil, le Comité des régions et la BEI (2 pour chacun de ces organes), le reste des ouvrages référencés étant publié à l'initiative du Conseil économique et social européen, de la Cour de justice, voir d'Eurostat

Ceci dit, il convient de préciser que toute publication de l'Office est en la propriété de l'entité communautaire et non d'une ou plusieurs de ses composantes.<sup>19</sup> Dans la plupart des cas, l'éditeur assume la qualité d'auteur aux yeux des lecteurs en occultant le rédacteur, qui comme le rappelle F. Foret, préfère généralement rester dans l'ombre, surtout s'il est universitaire. On note toutefois que pour les documents les plus sujets à controverse, l'institution éditant l'ouvrage peut se retrancher derrière la personne physique à l'origine du texte en faisant figurer le nom de celle-ci en bonne place accompagné des précautions d'usage.<sup>20</sup>

Dans ce cas là, un avis figure en règle générale à la suite des indications bibliographiques pour véhiculer un message du genre « Cet ouvrage a été élaboré par une personnalité indépendante. Il vise à contribuer au débat public sur la construction européenne. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission des Communautés européennes. » (Réf. 2.2) ou « Signé par son auteur, ce texte n'engage pas la Commission européenne » (Réf. 2.10).<sup>21</sup> Le lien étroit entre le travail des rédacteurs extérieurs et l'aide apportée par des personnels œuvrant au sein des institutions est également en avant. Ainsi, pour l'ouvrage commémoratif « La Commission européenne, 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution », s'il est bien annoncé que l'ouvrage a été réalisé à l'initiative de la Commission européenne avec la participation et les témoignages d'anciens fonctionnaires

---

19 FORET 2001, *op.cit.*, p. 85.

20 *Ibidem.*

21 Ces références renvoient à la liste des publications du corpus reproduite en annexe I et au numéro d'identification correspondant.

européens, il est également précisé que son auteur Michel Dumoulin « tient à souligner que l'arrivée à bon port de ce projet commun doit beaucoup à trois personnes qu'un agréable devoir commande de remercier chaleureusement: Mmes Jacqueline Lastenouse et Natacha Wittorski, ainsi que M. Olivier Bailly » (Ref 2.13).

Le besoin de contribuer à l'écriture de l'histoire en laissant une empreinte écrite semble être partagé par toutes les institutions communautaires, aucune ne voulant être de reste. Il n'est pas jusqu'au service de traduction de la Commission qui en 2010 ait souhaité mettre en valeur son travail et cherché à expliquer « Pourquoi la traduction a-t-elle joué un rôle aussi important dans la construction de l'Europe ? » (Ref. 2.14). Même les groupes parlementaires ne résistent pas aux sirènes de la communication institutionnelle, comme le montre la publication en 2007 par le service Recherche-Documentation-Publications du Parlement d'un ouvrage portant sur "50 Ans d'Histoire du Groupe du PPE-DE (1953 - 2003)" (Ref. 3.3).

Les sujets abordés sont pour le moins divers. Un thème de prédilection sont les anniversaires et autres commémorations qui donnent l'occasion de revenir sur les grandes étapes de la construction européenne. Ainsi, la déclaration Schuman fait elle l'objet en 1991 d'un ouvrage commémoratif à l'occasion de son 40<sup>ème</sup> anniversaire (Ref. 2.5) puis de nouveau en 2000 lors du 50<sup>ème</sup> (Ref. 2.11), tandis que Pascal Fontaine, ancien collaborateur de Monnet, livre la même année une analyse du caractère novateur de la déclaration (Ref. 2.10). Le fonctionnement de la CECA fait quant à lui l'objet en 2004 d'un ouvrage bilan confié à un universitaire spécialiste de la question en couvrant les 50 années de validité du Traité de Paris (Ref. 2.12). Enfin, le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la signature des traités de Rome a donné lieu à un colloque organisé par la Cour de justice qui en publie les actes en 2007 (Ref. 5.1). Cet anniversaire est également célébré par le Comité des régions (Ref. 6.2), par le Comité économique et social européen (Ref. 8.1) et par la Banque européenne d'investissement (Ref. 7.2), institutions qui en profitent pour rappeler les moments forts de leur évolution institutionnelle au cours des cinquante années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur des traités de Rome.

La relance de Messine ayant conduit à la signature des Traités de Rome se trouve quant à elle évoquée par la Commission en 1985 sous la forme du catalogue de l'exposition

élaborée par les archives de la Commission des communautés européennes (Ref. 2.2). Les trois premières vagues d'élargissement font elles aussi l'objet d'une mise en perspective en 1987 (Ref 2.4) et le trentième anniversaire des premières élections directes au Parlement européen est célébré par la parution d'une étude publiée par le Parlement en 2007 (Ref. 3.2). Les événements majeurs que constituent les grands anniversaires ne donnent pas uniquement lieu à des ouvrages d'analyse historique « lourds » mais sont souvent accompagnés d'autres publications destinées à un large public sous un format plus réduit et plus synthétique (Ref 3.6 ; 3.7).

Ces publications sont aussi l'occasion de donner la parole à des grands témoins, comme l'ouvrage rédigé par Hans von der Groeben en 1985 et portant sur la première décennie de la CEE. (Ref 2.2). Le titre choisi « Combat pour l'Europe » montre que son caractère de plaidoyer pour la cause européenne est parfaitement assumé. C'est aussi le cas de celui rédigé par Jacques van Helmont, ancien collaborateur de Jean Monnet à la CECA et publié en 1986 sous le titre de « Options européennes 1945-1985 (Ref 2.4). Le Parlement européen participe lui aussi à cette vague de témoignages en 1987 avec l'ouvrage « Bataille pour l'Union » consacré à l'action d'Altiero Spinelli au sein du Parlement européen (Ref 3.1).

A côté de cette démarche que l'on pourrait qualifier de rétrospective, la politique de publications à caractère auto-historiographique qui vise à nourrir la recherche sur la construction européenne scande les moments forts du processus de construction européenne. Ainsi, à l'occasion de la signature de l'acte unique européen en 1986, le Conseil contribue à la publication de sources primaires en sortant un mince recueil de déclarations et d'allocutions (Ref. 4.1), tandis que la conférence intergouvernementale de 1996 fait elle l'objet d'une analyse « à chaud » avec la publication la même année des actes du colloque des chaires Jean Monnet consacré à cet événement (Ref 2.8). Au milieu des années 90, la montée en puissance de l'Union européenne et la complexité de son organisation et de ses politiques rendent nécessaire de pouvoir disposer d'un ouvrage présentant une vue d'ensemble du processus d'intégration européenne et du fonctionnement actuel de l'Union, ce qui sera fait avec la publication de « L'Europe de A à Z », ouvrage rédigé par des universitaires et régulièrement actualisé depuis (Ref 2.7).

## II. ANALYSE DE THEMES ABORDES

L'analyse détaillée des thèmes abordés et du contenu des publications montre que cette politique de publications remplit trois fonctions. Afin de bien mettre en relief l'importance qu'elles revêtent pour ces institutions, leur présentation sera illustrée par des citations tirées du corpus.

### **A) Valorisation de l'action menée par l'institution et par ses collaborateurs ou dirigeants**

La valorisation de leurs activités par les institutions éditant ces publications a tout d'abord pour but de les distinguer les unes par rapport aux autres. Cela passe par la mise en avant systématique de leurs propres mérites, le cas échéant en soulignant l'antériorité de leur action par rapport aux autres institutions. La contribution de l'institution à au processus de construction européenne est elle systématiquement mise en avant, sachant qu'il est d'autant plus important de la souligner pour le lecteur que celle-ci n'est pas forcément connue.<sup>22</sup>

*« Le Parlement œuvre, depuis longtemps, pour cette primauté donnée à la défense des Droits de l'homme. Son combat date des premiers balbutiements de la construction européenne. »* (Chapitre : « Un combat qui remonte loin » in *Le Parlement européen au cœur du combat pour les valeurs européennes*, Ref. 3.6).

*“Le Parlement européen, seule institution européenne à être élue au suffrage direct, a toujours pensé que son rôle consistait à défendre fermement les intérêts des citoyens. La forte légitimité démocratique du Parlement européen était le fondement de la Communauté européenne»* (Préface non signée à « Le chemin vers les élections directes du Parlement européen », Ref. 3.2).

*«50 années d'Histoire riches d'espoirs et d'actions au service de la paix et de la démocratie jalonnent ce livre que notre Groupe consacre à son 50ème anniversaire. On y retrouvera les hommes qui se sont dévoués à l'unification européenne et aux valeurs auxquelles s'identifie la famille démocrate*

---

22

Comme c'est le cas avec la contribution du CESE qualifiée de « substantielle » (Ref 8.1).

*chrétienne et modérée du continent* ». (50 Ans d'histoire du Groupe du PPE-DE, 1953 – 2003, Ref. 3.3).

*« La constance de cette identification entre la Commission et le projet européen après cinquante ans s'explique, dans une large mesure, par le fait que la Commission apparaît comme l'institution typiquement communautaire, alliant la responsabilité politique d'un exécutif, l'expertise administrative et la défense sans faille du projet européen. »* (Préface de M. Barroso in La Commission européenne, 1958-1972, Ref 2.13).

L'accent mis sur continuité des combats, l'idée de persévérance, le caractère pionnier de l'engagement en faveur de la « cause » européenne fait aussi la part belle à la contribution des différents acteurs ayant œuvré à la tête ou à un niveau plus modeste au sein de ces institutions. L'insistance sur le rôle des individus tout comme la valorisation de leur action permettent d'honorer les mérites individuels et produisent ainsi un effet de distinction. Cela permet en même temps la transmission de valeurs intergénérationnelles et constitue un aspect important du développement de la mémoire institutionnelle. C'est ainsi qu'au cours de l'ouverture de la séance académique organisée à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950, Viviane Reding, membre de la Commission tint à saluer tout particulièrement *« les très nombreux fonctionnaires européens, acteurs connus ou moins connus de cette construction, qui sont venus témoigner de leur conviction et de leur engagement. Leur présence ici est plus qu'un message »* (« Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950 », Ref. 2.11).

En magnifiant le rôle joué par certains individus, les grands européens comme les anonymes, ces brochures et publications s'inscrivent dans un mouvement plus large qui accompagne le processus de construction européenne depuis ses débuts, à savoir l'écriture d'une espèce de chanson de geste narrant l'épopée de la construction des institutions et les hauts faits de leurs hérauts.<sup>23</sup>

*« Le lien quasi charnel entre la Commission et l'intégration européenne tient aussi aux hommes et femmes qui y travaillent. [...] La conquête d'une identité et d'une légitimité n'aurait pas été possible sans l'imagination fertile des*

---

23 Tendence que Alan Milward avaient bien décrite dans son chapitre "The Lives and Teachings of the European Saints" In *The European Rescue of the Nation-State*, London, Routledge, 1999.

*premiers membres du collège des commissaires, et sans la détermination farouche d'un grand nombre parmi ces premiers fonctionnaires, pétris d'un idéal nouveau, celui — toujours aussi présent — de l'intérêt général communautaire.* » (Préface de Barroso : in La Commission européenne, 1958-1972, Ref. 2.11).

Cette présentation de choses est exemplaire des tentatives de positionnement d'une institution par rapport aux autres en soulignant le caractère avant-gardiste de son action. On retrouve là un phénomène observé par F. Foret dans son analyse des brochures grand public éditées par la Commission : le mécanisme de gratification réciproque entre les institutions, qui toutes participent au processus d'intégration et au fonctionnement de l'Union peut très vite se transformer en mode d'affirmation de chaque entité de l'Union au détriment des autres.<sup>24</sup> Certains auteurs sont bien conscients du danger que cela comporte : « *Les institutions, en dépit de leurs imperfections constituent un des legs les plus précieux de l'héritage Schuman qu'il serait désolant de dilapider notamment par des rivalités interinstitutionnelles. Le jeu n'est pas à somme nulle et il serait stupide de penser que l'Europe pourra progresser en affaiblissant telle ou telle de ces institutions ou en privilégiant l'une par rapport à l'autre* » (Yves Mény, in « Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950 », p. 64, Ref. 2.11).

Ces formes de valorisation visent également à renforcer la cohésion interne de l'institution et ainsi à inscrire son action dans la durée. Etant faites pour durer, l'établissement d'un lien passé-présent-futur est le propre des institutions. Il s'agit là d'un aspect qui était cher à Jean Monnet et dont l'importance a visiblement été intériorisée par nombre de ses disciples.<sup>25</sup>

Comme le relève avec justesse Florence Descamps, si l'hommage aux anciens participe à la recherche de la notoriété et du prestige et qu'elle représente une certaine forme de nostalgie, il s'agit en même temps d'un travail sur l'identité, une boîte à idée pour le

---

24 Cf. FORET, *op.cit.*, p. 86. Il est intéressant de relever que de ce genre de luttes d'influence remonte apparemment aux tous débuts du développement d'une politique commune d'information, notamment dans les années 60 et ce malgré les différents accords et memoranda inter-institutionnels signés à cette époque. Cf. Rye 2009, *op.cit.*, p. 154.

25 « La vie des institutions est plus longue que celle des hommes, et les institutions peuvent ainsi, si elles sont bien construites, accumuler et transmettre la sagesse des générations successives ». Jean MONNET, *Mémoires*. Paris, Fayard 1976, p. 449.

présent et l'avenir.<sup>26</sup> A travers ces messages, l'objectif n'est rien moins que l'édification de l'opinion publique européenne.

## **B) La fonction de légitimation**

Mal connues du grand public, souvent la proie à des dénigrements de la part de leur adversaires, les institutions européennes cherchent à démontrer leur légitimité et à justifier leur rôle. Cela passe notamment par la mise en exergue de ce qui est présenté comme leurs faits de gloire ainsi que leur contribution au bien commun.

*«L'histoire de l'évolution de la traduction à la Commission européenne est avant tout l'histoire des hommes et des femmes qui ont contribué par leur travail à la création de l'Union européenne. Sans les ponts jetés par la traduction, il aurait été impossible de concevoir une union entre les peuples de l'Europe. Sans traduction, comment trouver des compromis entre Etats, comment impliquer les citoyens européens dans la construction d'un projet si ambitieux?» (K.-J. Lönnroth, Préface, Histoire de la traduction à la Commission européenne, Ref. 2.15).*

*« Tout était à faire. L'ampleur de sa double mission — réaliser un «marché commun» dans une perspective politique et agir désormais en fonction du seul «intérêt communautaire» — a conduit les acteurs de cette époque à rechercher un profil nouveau, inconnu jusque-là ». (Préface de Barroso : in La Commission européenne, 1958-1972, 2.13).*

*« Cette capacité d'anticipation, cette volonté de faire vivre le rêve européen, étaient motivées par la consolidation de la paix, de la démocratie et de la liberté retrouvées ainsi que par la recherche du bien-être pour les citoyens européens. » (Hans-Gert Pöttering, in La construction d'un parlement 1958-2008, Ref. 3.5).*

Ces citations confirment tout à fait la thèse qui veut qu'à travers ce vecteur de communication privilégié que sont les publications des différentes institutions communautaires, l'information est utilisée autant comme arme stratégique que comme ressource de légitimation pure.<sup>27</sup>

## **C) Donner sens à l'histoire**

---

26 DESCAMPS 2012, *op.cit.*

27 FORET 2001, *op.cit.*, p. 80.

En voulant contribuer à l'écriture de leur histoire, les institutions communautaires proposent des angles d'approche qui donnent du sens à l'histoire de la construction européenne. On y trouve donc des conceptions souvent volontaristes :

*« Une connaissance plus large du Parlement et de ses actes permettra d'analyser et d'écrire de manière plus complète l'histoire des institutions européennes et favorisera ainsi, à long terme, une meilleure perception des fondements démocratiques de l'Union européenne. C'est dans cette optique que, comme Secrétaire général du Parlement européen, j'envisage également de publier une série de documents qui touchent à l'histoire de l'institution, série que la présente publication, au-delà de son caractère commémoratif, inaugure en apportant une première contribution à la diffusion des connaissances sur l'histoire de l'Union européenne. »* (Harald Romer, secrétaire général du PE, in « Vers un Parlement unique », Ref. 3.8)

On notera que lorsque les rédacteurs des ouvrages sont universitaires, l'approche est plus différenciée et les grilles de lecture proposées moins simplistes.

*« Les auteurs du présent ouvrage - historiens, politologues et experts des questions communautaires originaires de plusieurs pays membres - retracent l'évolution complexe de l'institution parlementaire européenne de 1958 à nos jours. Ils analysent, sans en omettre les limites, la composition, les procédures, les stratégies et les transformations du Parlement européen, dissèquent les relations, parfois conflictuelles, souvent collaboratives, que l'Assemblée entretient avec les autres organes du triangle institutionnel. Ils mettent enfin l'accent sur le rôle missionnaire que cette arène politique s'est assignée, tant dans le processus de constitutionnalisation de l'Union qu'en faveur de la défense et de la promotion des valeurs démocratiques ou de la constitution d'un embryon d'espace civique européen ». (Y. Mény, introduction à « La construction d'un parlement », Ref. 3.5).*

Le décryptage proposé porte souvent sur l'évolution du processus de construction européenne et cherche à en distinguer les grandes phases et à en marquer les césures. Les thèmes du tournant et de la relance sont récurrents.

*« L'adoption des traités de Rome marque un tournant et un moment de relance dans le processus de reconstruction socioéconomique et d'intégration morale et institutionnelle d'une Europe qui tentait de soigner les blessures de la Seconde Guerre mondiale ». (« Vers un Parlement unique », Ref. 3.8).*

*« Cet ouvrage est donc un livre d'histoire. Il est rythmé par les élargissements successifs de l'Union européenne mais aussi par les données changeantes de l'environnement économique et politique. Il cherche à comprendre comment*

*la BEI a défini sa voie à travers les bouleversements d'un demi-siècle tout en restant fidèle au projet de ses origines». (La banque de l'Union européenne, 1958-2008, Ref. 7.1)*

L'aspect consensuel domine dans ces présentations. Rien d'étonnant si on parle moins de victoires et de défaites que de dynamiques et de crises. L'ancrage dans la durée est quant à lui une autre dimension présente dans cette volonté de donner un sens à l'histoire. Dans le cas du Conseil, ce souci de justification passe par la publication en 2009 d'un ouvrage intitulé « Donner corps à une idée » qui va même au delà de l'auto-présentation et de la commémoration. Dans la lignée de l'ouvrage fondateur de Denis de Rougemont « 28 siècles d'Europe, la pensée à travers les textes », ce livre publié en collaboration avec l'éditeur Bruylant présentent les principales contributions de Dante à Jean Monnet en les situant au sein de ce grand dessein qu'est l'unité de l'Europe (Ref 4.2).<sup>28</sup> Avec ce type d'ouvrage, on se trouve tout à fait dans la logique qui préside à l'écriture par des organisations de leur propre histoire afin d'introduire de la continuité dans la discontinuité et de l'unité dans la dispersion.<sup>29</sup>

Outre la présence d'aspects quasi messianique et l'inscription dans une lecture linéaire et téléologique de l'intégration, le thème de la fidélité et de la nécessité d'entretenir la mémoire participent à cette construction de sens en enracinant l'action des institutions dans une tradition et dans la durée.

*« Grâce à l'unification européenne, le rêve des générations précédentes est devenu réalité. Notre histoire nous commande de préserver cette chance pour les générations futures. » (« Déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome », Ref. 1.2)*

Dans son intervention à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950. Etienne Davignon associe la déclaration Schuman aux notions de reconnaissance, de fidélité et au besoin d'inspiration : *« la fidélité n'est pas seulement importante au niveau des idées, elle est importante au niveau du respect des institutions parce que Monsieur*

---

28 « Le présent ouvrage est destiné à présenter une partie très méconnue de l'histoire européenne, celle des tentatives successives entreprises pour concrétiser ce projet ambitieux. Ce faisant, il montre que l'objectif d'une Europe en paix avec elle-même plonge ses racines loin dans l'histoire et que de nombreuses idées avancées au cours des ans pour atteindre ce but portaient en elles le germe de l'Union européenne telle qu'elle existe aujourd'hui. » (In « Europe, donner corps à une idée », Ref 4.2).

29 d'ALMEIDA 2007, *op. cit.*

*Schuman et les pères fondateurs ont imaginé une forme d'institution qui n'a pas de précédent* ». La conclusion qu'il en tire est que la Commission en tant qu'incarnation de cet avenir commun a vocation à être l'inspiratrice de la voie à suivre pour atteindre cet avenir commun (« Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950 », Ref. 2.11, p. 6-7).

De son côté Nicole Fontaine ancienne présidente du Parlement européen souligne : « *L'anniversaire qui nous réunit aujourd'hui et qui clôt ce colloque est un retour particulièrement actuel à l'inspiration originelle de la construction européenne, en cette période où l'Union se prépare à un élargissement ambitieux et doit être capable de changer d'échelle sans changer de nature* ». (« Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950 », Ref. 2.11, p. 82).

La définition et la présentation de la mémoire institutionnelle renvoient on le voit à de véritables enjeux politiques, car à travers la lecture de la construction européenne qu'elle donne, cette vision agit sur les trois dimensions constitutive de la mémoire culturelle collective que sont la constitution d'un ordre, celle d'un lien et l'introduction d'une démarche réflexive. Elle renforce la cohésion de l'institution en tant qu'organisation, elle crée du lien social entre les différentes personnes partageant cette mémoire collective de la construction européenne et vise à faciliter la transmission intergénérationnelle de ce qui est défini comme les valeurs et la conception que cette institution se fait de son rôle, conception importante pour susciter des vocations chez les agents à venir.

## **CONCLUSION**

Pour conclure, il apparaît que lorsque les institutions européennes cherchent à faire leur histoire, les enjeux qui apparaissent se rapportent à deux questions principales :

- Quels sont les instances qualifiées pour écrire l'histoire (légitime ?) de la construction européenne et surtout qui a le droit de l'interpréter ?
- Comment construire cette histoire par rapport à celle des Etat nations qui ont longtemps détenus le monopole de l'historiographie ? Cette question soulève le problème de la situation de concurrence qui règne entre les institutions communautaires et en même temps celle de l'appartenance de l'élément national à ce processus, tension bien rendue

par la différence entre la conception et l'image que renvoient d'eux les différentes institutions : le Conseil d'un côté et la Commission et le Parlement européen de l'autre.

La politique éditoriale des institutions européenne visant à participer à l'écriture d'une histoire qui les concerne va dans le sens des analyses qui mettent en avant la nécessité de suivre une approche européenne pour écrire l'histoire de l'Europe en général et celle de la construction européenne en particulier.<sup>30</sup> Dans cette optique, les formes d'auto-histoire institutionnelle présentées ci-dessus sont aussi légitimes que nécessaires. La probabilité que la lecture de l'histoire qu'elles proposent puisse contribuer à terme à émergence d'un *demos* européen est toutefois limitée.<sup>31</sup> En effet, comme le relève B. Geremek et R. Picht si un détour par l'histoire sur le moyen terme permet de rappeler que les citoyens européens vivent depuis cinquante ans une histoire commune d'apaisement entre peuples, cela ne signifie pas pourtant qu'il existe déjà un récit vraiment partagé de l'histoire continentale et qu'il puisse même en exister un à moyen terme susceptible d'être enseigné.<sup>32</sup>

Par ailleurs, la confusion des genres qui découle de cette attitude n'est pas sans dangers. S'interrogeant sur les écueils qu'il y a pour l'histoire institutionnelle de produire une mémoire manipulée, Denis Rolland remarque que « même si l'on peut bien comprendre que l'historien ne souhaite pas mettre en cause l'histoire de l'institution qui lui fournit sa principale source, l'historien ne peut se contenter de reproduire un discours commun. Il importe que soient fermement mentionnées certaines distances entre des travaux scientifiques et d'autres qui ne le sont pas : parce que ces écrits entretiennent une

---

30 Sur le débat entre défenseurs et pourfendeurs d'une approche européenne, cf ROUSSELIER, Nicolas, « Pour une écriture européenne de l'histoire de l'Europe », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°38, avril-juin 1993, 74-89 ; ainsi que RIOUX, Jean-Pierre, « Pour une histoire de l'Europe sans adjectif », in *Vingtième siècle*, n°50, avril-juin 2006, 101-110.

31 Robert FRANK, « Espace de référence culturelle, mémorielle et symbolique, espace public et démocratie européenne », in « L'expérience européenne. 50 ans de construction de l'Europe – 1957-2007, Groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission européenne, Actes du colloque international de Rome, Bruxelles, Bruylant, 2010, 211-233.

32 Bronislaw Geremek & Robert Pitch (dir.), *Visions d'Europe*, Odile Jacob, 2007, cités in BELOT, Céline et BOUILLAUD, Christophe, (2008), « Vers une communauté européenne de citoyens ? Pour une approche par les sentiments », in *Politique européenne* /3 - n° 26, p. 16-17.

confusion certaine dans l'esprit de leurs lecteurs; parce qu'ils contribuent à entretenir l'idée que l'histoire des relations internationales se serait insuffisamment renouvelée». <sup>33</sup>

Cela étant, l'étude de ces publications montre qu'à travers la politique de communication des institutions européennes, on touche à la production d'un ordre temporel, social et symbolique comme chaque organisation en produit, notamment au niveau national. En ce sens, il en va donc des institutions communautaires comme des autres : les enjeux sont certes parfois différents mais l'objectif poursuivi est bien celui d'un positionnement au sein de l'espace public, en interne comme par rapport à l'extérieur. On peut alors se demander s'il ne faut pas y voir dans ce mouvement un signe d'accès de l'historiographie de la construction européenne à la maturité, celle-ci étant au terme de son développement en proie aux mêmes interrogations que les autres formes d'écriture de l'histoire.

---

33 Denis ROLLAND, « La 'mémoire manipulée' et l'histoire institutionnelle : pour une histoire rénovée des Affaires étrangères », in: *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. N. 65-66, 2002. p.35.